



REVUE DE PRESSE
20 fév. 19

ICI Bas-Saint-Laurent

Dévoilement des plans pour le réaménagement de la Grande Place

Publié le jeudi 21 février 2019 à 5 h 05

Mis à jour le jeudi 21 février 2019 à 9 h 32

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

Déposé le : 2019-06-13

N° : CAT-035

Secrétaire : P. Garant



Édith Drouin

La Ville de Rimouski, Groupe Sélection et la firme d'architecture Sid Lee ont présenté au public les plans finaux pour le secteur de la Grande Place, mercredi soir à l'école Paul-Hubert.

Les croquis sont un mélange des trois options qui ont été présentées au public en septembre dernier. L'option retenue est celle d'un site récréotouristique, incluant un lien avec le bord de mer, plus d'espaces verts et un parcours science et art maritime.

Les plans comprennent l'agrandissement du Havre de l'estuaire avec une cour intérieure et un commerce d'alimentation, une place publique qui pourrait inclure la Coopérative Paradis, des zones piétonnes et deux accès directs au fleuve.

Certains éléments ont été modifiés à la suite des consultations avec le public et les propriétaires riverains.

« On a fait une place [publique] beaucoup plus large, on a repensé tout le boulevard Lepage [...] On a fait des liens beaucoup plus directs avec le fleuve, on a travaillé sur les volumétries, on a créé une cour intérieure. »

— Martin Leblanc, associé principal à Sid Lee architecture

Le concept comprend aussi des logements intergénérationnels près de l'avenue Belzile.



Croquis du projet de revitalisation de la Grande Place, à Rimouski. Photo : Courtoisie Réseau Sélection

Environ 600 cases de stationnements sont incluses, dont 350 espaces chauffés et gratuits dans des stationnements souterrains.

Si le projet se réalise, Groupe Sélection sera responsable de la construction de l'agrandissement du Havre de l'Estuaire, des allées piétonnes avoisinantes, des logements en bordure de l'avenue Belzile et de deux espaces commerciaux sur la rue Saint-Germain Est.

La Ville sera responsable de la place publique qu'elle compte financer avec les taxes foncières générées par le projet, selon le maire de Rimouski, Marc Parent.

À lire aussi :

<https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1154239/grande-place-rimouski-plans-revitalisation-centre-ville>

- Trois propositions pour réaménager le secteur de la Grande Place
- Le choix est fait pour la Grande Place à Rimouski

Même si les croquis comprennent un boulevard à deux voies, plutôt qu'à quatre, le maire indique qu'il n'est pas dans les plans de la Ville de réduire la largeur de l'artère.

M. Parent explique que la Ville se concentre plutôt à trouver des solutions pour réduire la vitesse des automobiles sur le boulevard et de faciliter une meilleure accessibilité à la promenade.

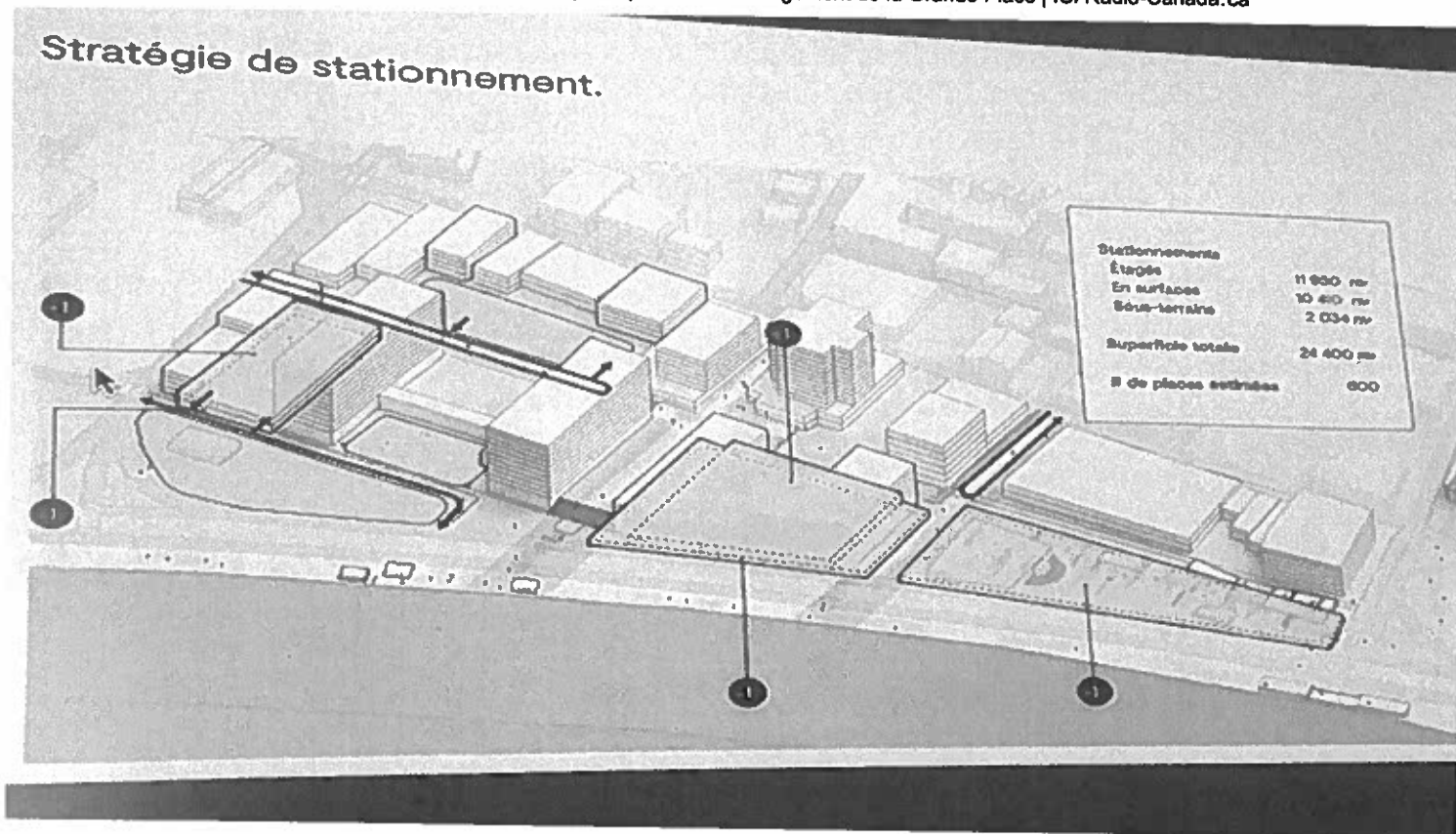


Vue des aménagements en bordure du boulevard René-Lepage Photo : Courtoisie Réseau Sélection

Pas de changement sans 97 signatures

Pour aller de l'avant, les instigateurs du projet doivent toutefois récolter les signatures des 97 propriétaires riverains qui ont un droit de servitude sur les stationnements en bordure du fleuve. Les propriétaires ont jusqu'au 29 mars pour donner leur aval au projet.

Selon le maire, le projet « rencontre et même excède les attentes en matière de stationnement. »



Le plan de revitalisation de la Grande Place comprend 600 espaces de stationnements. Photo : Radio-Canada

La rencontre avec les propriétaires riverains, qui s'est déroulée en après-midi, a toutefois été laborieuse.

Les propriétaires de Place Saint-Laurent ont entre autres peur de perdre leur vue sur le fleuve avec la construction de l'agrandissement du Havre de l'Estuaire, dont la partie est comprendrait cinq étages et la partie ouest, huit étages.

Marc Parent a même parlé de la rencontre comme étant la plus difficile qu'il avait eu à vivre à titre de maire.

« C'est un peu comme si ce groupe de citoyens là a le droit de vie ou de mort sur le projet de mise en valeur du centre-ville. »

— Marc Parent, maire de Rimouski

M. Parent dit toutefois comprendre pourquoi le projet suscite beaucoup d'émotions, surtout pour les propriétaires qui vivent dans les étages inférieurs de Place Saint-Laurent.

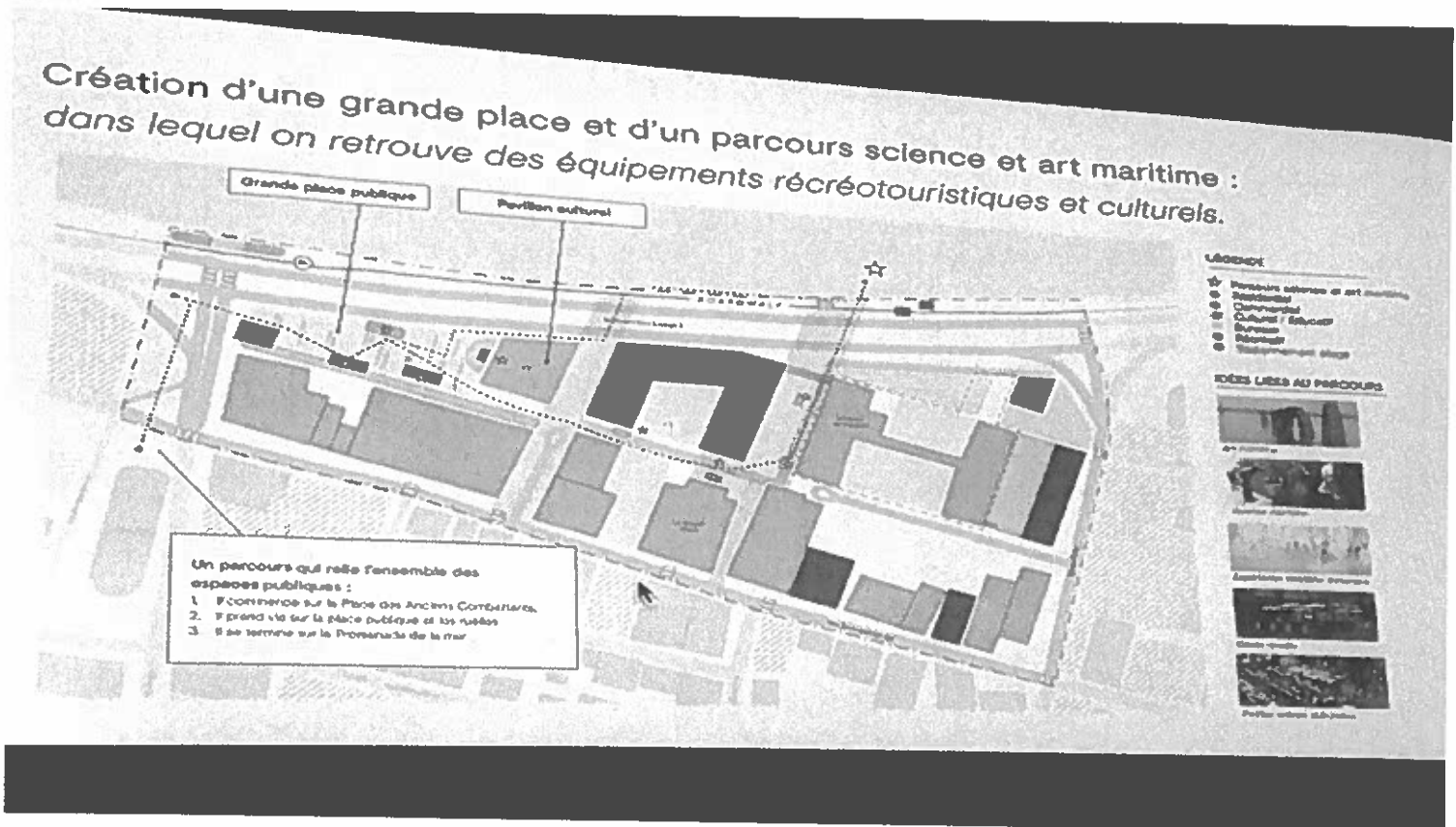
Pour accommoder ces propriétaires, Groupe Sélection étudie la possibilité de diminuer le nombre d'étages de son bâtiment à six et d'égaliser les deux parties de l'édifice.

D'autres rencontres avec les propriétaires riverains seront d'ailleurs organisées.

Lors de la rencontre de mercredi soir, de nombreux citoyens se sont indignés du pouvoir qu'avaient les propriétaires riverains sur le projet. Plusieurs se demandaient pourquoi ces derniers pouvaient faire achopper un projet qui répondait à leurs exigences en matière de stationnement.

Un projet qui plaît

La majorité des citoyens qui ont assisté à la présentation ont d'ailleurs été charmés par les plans de Sid Lee architecture.



Vue d'oiseau sur le plan de revitalisation de la Grande Place à Rimouski Photo : Radio-Canada

« La Grande Place, c'est en décrépitude, c'est quelque chose que les touristes voient et on a l'air d'une ville en perdition, donc avoir un projet revitalisant comme ça, ça va agrémenter l'image de Rimouski. »

— Jocelyne Dufour, résidente de Rimouski

« C'est dynamisant, c'est du sang neuf, ça va faire du bien pour le centre-ville. »

— Michel Boivin, résident de Rimouski

« Moi, je suis parti étudier à Montréal et quand je vois des projets comme ça dans ma région natale [...] je trouve que ça assure un bon héritage pour la ville, ça va apporter

beaucoup d'engouement et je pense que ça va être vu partout au Québec. »

— Michel Langlais-Parent, résident de Montréal et ingénieur en structure pour Stantec

Si Groupe Sélection obtient les signatures requises, la démolition de l'immeuble de la Grande Place pourrait se faire en juin ou juillet et la construction de la nouvelle résidence pourrait débuter en août ou septembre pour une période de 18 mois.

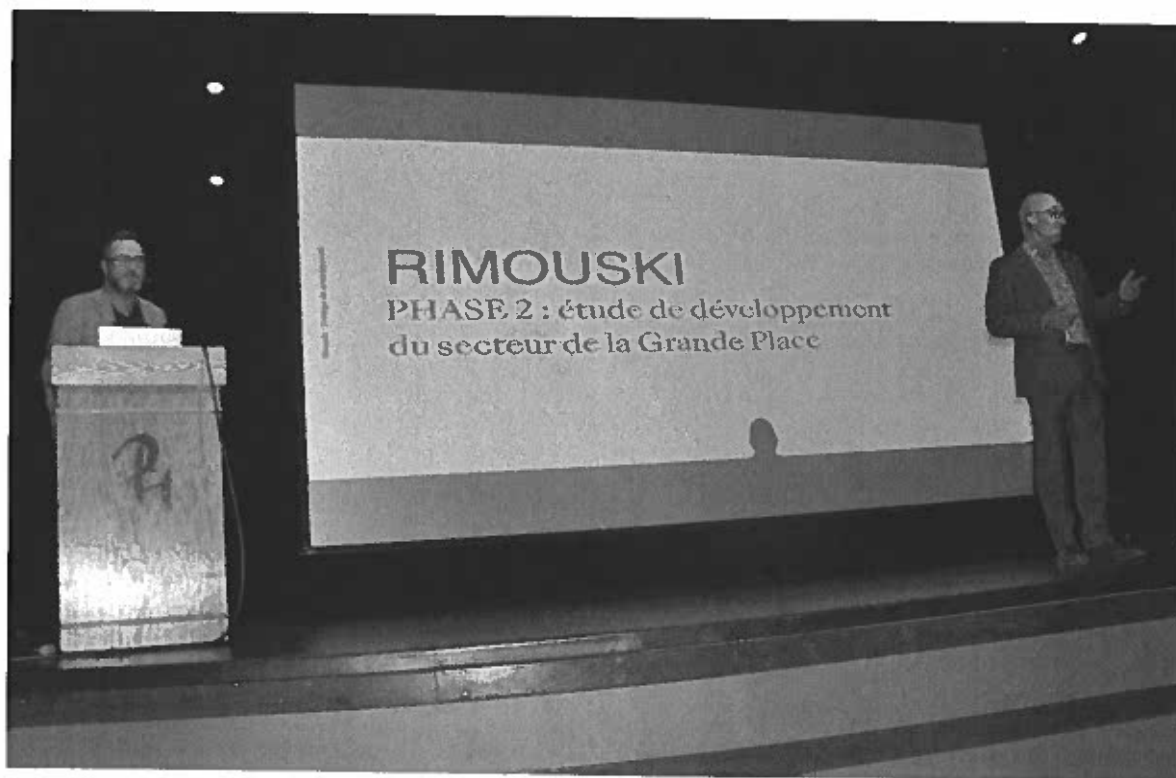
ACTUALITÉS

[< Retour](#)

 20 février 2019

Adeline Mantyk - amantyk@lexismedia.ca

Grande Place : quelques réticences face au projet de développement



©Adeline Mantyk - L'Avantage Rimouski

L'architecte Martin Leblanc lors de la présentation du concept de développement du secteur Grande Place, avec Marc Parent, maire de Rimouski

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour faciliter votre visite et nous permettre d'évaluer l'audience du site. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

[Poursuivre](#)

Lors de la présentation publique du projet retravaillé de réaménagement du secteur de la Grande Place, ce mercredi soir à la salle Michel-Leblanc de l'école Paul-Hubert, le maire et le premier vice-président au développement international chez Groupe Sélection, Gaétan Cormier, ont tous deux réitéré que le projet présenté était conditionnel à son acceptation par 100 % des 97 propriétaires riverains, incluant 81 propriétaires de Place Saint-Laurent.

Ils ont tous deux signifié avoir eu une rencontre avec des propriétaires riverains du secteur dans l'après-midi, avant la présentation publique. M. Cormier a indiqué qu'au terme de cette rencontre, plusieurs propriétaires, particulièrement de l'immeuble de Place Saint-Laurent, s'étaient montrés réticents face au projet présenté. Il indique toutefois ne pas connaître exactement le nombre de propriétaires en désaccord, puisque les 97 propriétaires n'étaient pas tous présents : « C'est un projet unique, d'exception, avec une implication municipale et de la population importante. Mais on est dépendant de la signature de tous les riverains. C'est un défi, on ne veut pas mettre de pression sur les propriétaires, c'est certain que nous les avons écoutés et que nous continuerons de travailler avec eux pour en arriver à une solution, je suis optimiste. »

Le principal problème touche à la vue de certains condominiums de Place Saint-Laurent, qui serait obstruée par la construction de l'édifice projeté, qui compterait, dans le plan actuel, une partie (plus à l'est) à 5 étages et une partie à 8 étages, avec un rez-de-chaussée qui accueillerait un marché d'alimentation et des commerces. M. Cormier indique qu'il serait toujours possible de voir à une diminution du nombre d'étages.

Nouvelle échéance

Le maire et M. Cormier ont répété à plusieurs reprises ne pas vouloir jeter la pierre

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour faciliter votre visite et nous permettre d'évaluer l'audience du site. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Poursuivre

La servitude impliquant l'accord de 100 % des propriétaires riverains stipule que ceux-ci ont, depuis la signature du document juridique dans les années 1970, un droit de regard quant aux cases de stationnement. « Ce qui fait qu'ils ont droit de vie ou de mort sur le projet. Plusieurs propriétaires voient d'un bon œil le projet, qui permettrait entre autres d'augmenter la densité de population au centre-ville et permettre aux commerces d'avoir accès à une bonne clientèle. De plus, on a identifié la redynamisation du centre-ville de Rimouski, de l'avenue Belzile au boulevard de la Rivière, comme une priorité pour la Ville », explique M. Parent.

Groupe Sélection a assuré, de même que le maire, que tout stationnement qui sera retiré en surface sera remplacé au sous-sol. « Il y aura même davantage de cases de stationnement qu'aujourd'hui », précise l'architecte Martin Leblanc, associé principal chez Sid Lee Architecture, firme mandatée conjointement par Groupe Sélection et la Ville de Rimouski pour travailler sur les plans. Le maire a indiqué que 350 espaces de ce stationnement de près de 600 places devront être libres et gratuites pour toute la population. « C'est une de nos responsabilités et cela va impliquer des coûts substantiels. Un pourcentage de ces espaces sera payé par la Ville et un autre par Groupe Sélection. »

Chantier de deux ans

M. Cormier a indiqué que les propriétaires seraient tous rencontrés individuellement dans les prochaines semaines et a évoqué une démolition, conditionnelle à l'acceptation du projet, au début de l'été. « La construction de la première phase de notre projet, le bâtiment avec la résidence pour personnes âgées, devrait selon ces délais débiter en août pour une période de 18 mois. »

Il s'agit donc d'un chantier de près de deux ans, incluant la démolition. M. Cormier a indiqué que leur client était fin prêt à investir dans ce projet, mais que si le projet ne pouvait aller de l'avant, celui-ci pourrait décider de construire ailleurs

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour faciliter votre visite et nous permettre d'évaluer l'audience du site. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Poursuivre

M. Cormier a indiqué que des nombreux projets élaborés et concrétisés par Groupe Sélection, celui de Rimouski était celui qui présentait socialement le plus de difficultés. M. Parent a pour sa part affirmé que la rencontre de cet après-midi était de loin la plus difficile qu'il n'ait jamais eu à vivre comme élu, étant donné la complexité de la situation.

Projet récréotouristique

L'objectif de la rencontre de ce soir était de permettre à la population de constater l'évolution du projet depuis la précédente présentation de trois concepts à la population l'automne dernier. Martin Leblanc a indiqué avoir tenu compte des commentaires reçus depuis afin de développer le concept final présenté ce soir. Il s'agit d'un amalgame entre les trois concepts. « Le projet aura une vocation récréotouristique. Dans l'option retravaillée, on retrouve la création d'un front de mer avec un verdissement du site, on a voulu faciliter l'accessibilité à la mer avec des liens supplémentaires vers le fleuve et vers la place des Anciens combattants. On crée une place publique avec un parcours science et art maritime et on veut donner une place à la culture. La mixité sociale entre étudiants, personnes âgées et familles est aussi de mise. »

L'architecte précise avoir reçu, en plus de 40 commentaires écrits et d'une foule de commentaires lors de deux consultations publiques, une lettre signée par un regroupement d'artistes rimouskois. La Coopérative Paradis est toujours envisagée sur le site de la place publique projetée, afin d'apporter de l'animation au site. Le bâtiment ne dépasserait toutefois pas un ou deux étages.

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation des cookies pour faciliter votre visite et nous permettre d'évaluer l'audience du site. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Poursuivre